

Comité Syndical du 5 juillet 2016

DELIBERATION N° 2016-07-48 : Décision modificative n°1 - BP 2016

Nombre de membres 85			L'an deux mille seize, le cinq juillet à quinze heures, l'assemblée délibérante, légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la Communauté des Communes du Centre Corse à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Ange-Pierre VIVONI a été désigné secrétaire de séance. Le présent Comité fait suite au Comité du vingt-huit juin pour lequel les conditions de quorum n'ayant pas été réunies, l'assemblée ne pouvait délibérer. Les conditions de quorum ne sont pas requises. L'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
85	12	12	
<p>Titulaires : <u>Madame:</u> Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Antoinette COUDERT, Marie-Laurence SOTTY. <u>Monsieur :</u> François TATTI, Claudy OLMETTA, Don Georges GIANNI, Pierre GUIDONI, Xavier POLI, Ange-Pierre VIVONI, Jean Baptiste GIFFON, Pascal LECCIA Suppléants: François BERNARDI</p>			
<p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</p>			
<p>ABSENTS : <u>Mesdames:</u> Joëlle CIAVAGLINI, Jeanne Andrée COLONNA D'ISTRIA, Caroline CORTICCHIATO, Jeannine PINZUTI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Marie ZUCCARELLI, Linda PIPERI, Françoise VESPERINI, Angèle BRUNINI, Serena BATTESTINI, Gaby BIANCARELLI, Isabelle BENIGNI, Anne LABERTRANDIE et Anne-Marie NATALI. <u>Messieurs:</u> Jean-Pierre GIORDANI, Louis CESARI, Achille MARTINETTI, Jean-Marc NICOLAI, Pierre-Paul LUCIANI, Jean-Nicolas ANTONIOTTI, Jean Baptiste BIANCUCCI, Pierre-Louis CAU, François DOMINICI, François FAGGIANELLI, Charles FAGGIANELLI, Etienne FERRANDI, Jean-Jacques FERRARA, François FILONI, Yoann HABANI, Xavier LACOMBE, Jean-Marie PASQUALAGGI, Pierre-Jean POGGIALE, Alexandre SARROLA, Stéphane SBRAGGIA, Antoine-Mathieu VINCILEONI, Charles-Noël VOGLIMACCI, Gilles SIMEONI, Jean-Louis MILANI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Michel CASTELLANI, Jean ZUCCARELLI, Dominique ROSSI, Lucien NATALI, Guy ARMANET, Jean-Noël VALERY, Joseph POMPA, Jean-Marc SERRA, Jean-François LUCCHINI, Jérôme POLVERINI, Georges MELA, Joseph TAFANI, Pancrace GUGLIELMACCI, Jean-Marie SEITE, François-Xavier ACQUAVIVA, Jean PERENEY, Jean PAJANACCI, Pierre MARCELLESI, François GIORGI, Frédéric GRAZIANI, Antoine SINDALI, Ange NICOLINI, Antoine POLI, Yannick CASTELLI, Benoit BRUZI, Vincent ORABONA, Paul LIONS, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean ALFONSI, Francescu SANDRI, Jean-Louis MASSIANI, Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI et François MOSCONI.</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 07/07/2016 et de la publication de l'acte le : 07/07/2016</p>			



Pour le Président, par déléga.
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20160705-2016-07-048-DE
Date de télétransmission : 07/07/2016
Date de réception préfecture : 07/07/2016

Monsieur le Vice-Président expose :

Enfin de prendre en compte notamment : la reprise partielle des travaux sur l'ISDND de Vico, la construction de plateformes de proximité pour le traitement des biodéchets, l'inscription en recette d'une subvention, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants :

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Article			Montant	Origine	Article			Montant	Origine
2031	Frais d'études	+	20 000,00 €	20082	1312	Subventions	+	66 500,00 €	20149
21538	Autres réseaux	+	10 000,00 €	20082	1311	Subventions	+	66 500,00 €	20149
2315	Inst. Mat. Et outillages techniques	+	220 000,00 €	20082					
2158	Inst. Mat. Et outillages techniques	+	20 000,00 €	20128					
2158	Inst. Mat. Et outillages techniques	+	71 000,00 €	20149					
2315	Inst. Mat. Et outillages techniques	+	300 000,00 €	201610					
2315	Inst. Mat. Et outillages techniques	-	508 000,00 €	20085					
Total		+	133 000,00 €		Total		+	133 000,00 €	

La création de plateforme de compostage de biodéchets fait l'objet d'une création d'opération comptable : OP. 201610 - Compostage biodéchets

Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Comité de bien vouloir inscrire l'ensemble des crédits ci-dessus explicités au budget 2016.

Ces explications entendues, Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir en délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-1 et L 5211-10

Vu la délibération 2016-04-36 du 6 avril 2016 portant budget primitif 2016

Ouïe le rapport de Monsieur Xavier POLI, Vice-Président,

Décide à l'unanimité :

- De donner acte au rapporteur des explications entendues,
- D'inscrire l'ensemble des crédits ci-dessus explicités au budget 2016

Autorise :

Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.